

30 MARS 2026

Besançon, le **26 MARS 2026**

Direction Prospective

Hélène MAIRET

Tél : 03 81 61 63 68

helene.mairet@bourgognefranchecomte.fr

2025/036C/CAR/HM

MONSIEUR PHILIPPE PASSOT

VICE-PRESIDENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-
CLAUDE

13 BIS BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

CS 60013

39206 SAINT-CLAUDE

**Objet : Avis sur le projet arrêté du PLUi de la Communauté de
communes Haut-Jura Saint-Claude**

Monsieur le Vice-Président,

En date du 11 mars 2026, vous sollicitez la Région pour avis sur le projet arrêté du PLUi de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et nous vous en remercions.

La Région ne produit des avis que sur les procédures d'élaboration et de révision générale de SCoT et PLUi non couverts par un SCoT. Le PLUi Haut-Jura Saint-Claude est couvert par le SCoT du pays du Haut-Jura. La Région ne délivrera donc pas d'avis sur cette procédure.

Le SCoT du Haut-Jura est en cours de révision. La Région est associée à la démarche de révision. Ainsi, le projet de SCoT révisé devrait être en cohérence avec le SRADDET approuvé par le préfet de région fin 2024. La personne associée aux instances techniques mises en place pour l'évolution du SCoT est : Hélène MAIRET – 03 81 61 63 68 (chargée de mission au service Prospective - Direction Prospective et démarches partenariales).

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de Région,
Pour le président et par délégation,
La cheffe du service Prospective,
Catherine AUDOYNAUD-RAVAT

